



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005 BIS/AONO/CAD/SG/
CIPM-CAK2/2019 DU 14/06/2019 POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE
PUBLIC EN ENERGIE SOLAIRE DANS LES C'SI DE NLONKENG, AKOK,
NLOMOTO ET MVIE DANS LA COMMUNE D'AKOM 2, DEPARTEMENT
DE L'OCEAN, REGION DU SUD

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la Commune D'AKOM 2 lance pour le compte de sa Municipalité, un appel d'offres National Ouvert pour la réalisation des opérations sus-indiquées.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent tous les corps d'état prévus au cadre du devis quantitatif et estimatif notamment :

La réalisation de l'ensemble des travaux de génie civil (fouilles, massifs de fondation des candélabres, remblais, remise en état des sites) ;

La fourniture et la pose de 12 candélabres en acier galvanisé de 8m de hauteur (cylindre conique) devant porter l'ensemble coffret, les panneaux solaires, la crosse et le luminaire et fixé sur nassif à béton armé composée d'une armature métallique et des tiges d'ancrage ;

La fourniture et l'installation de panneaux solaires type polycristallin (modules devant capter les rayons solaires, y compris les structures de support de ces modules) ;

La fourniture et l'installation de lots de batteries solaires type AGM (Absorbed Glass Mat) et coffrets associés (ensemble d'accumulateurs d'énergie solaire installé dans le coffret) ;

La fourniture et l'installation de régulateurs (contrôleur de charge batteries via les panneaux solaires et régulateur de charge/décharge batteries) ;

La formation d'agents communaux chargés de la maintenance des équipements ;

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises installées au Cameroun, justifiant de bonnes aptitudes en matière de travaux d'électrification par énergie solaire.

4. Financement

Les travaux objets du présent Appel d'Offres sont financés par les ressources du BIP de l'exercice 2019 de la République du Cameroun, pour un montant de 18 000 000 FCFA TTC.

5. Délais d'exécution

La durée maximale d'exécution des travaux est de trois (03) mois.

6. Administration au nom de laquelle sera conclu le marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'autorité contractante, le marché sera conclu entre ce dernier et l'autorité contractante qui est le Maire de la Commune D'AKOM 2.

7. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Cellule d'appui au lancement des appels d'offres de la Commune D'AKOM 2.

8. Retrait et Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Cellule d'appui au lancement des appels d'offres de la Commune D'AKOM 2, tél. : _696714455_ ; dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de Vingt-cinq mille (25 000) FCFA payable à la recette municipale D'AKOM 2, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

9. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et (06) copies marqués comme telles, devront être déposées au Secrétariat Général de la Mairie contre récépissé, au plus tard le 05/07/ 2019 à 13 heures précises, heure locale et devront porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005 BIS/AONO/CAD/SG/CIPM-CAK2/2019 DU 14/06/2019 POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC EN ENERGIE SOLAIRE DANS LES CSI DE NLONKENG, AKOK, NLOMOTO ET MVIE DANS LA COMMUNE D'AKOM 2, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

10. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant Trois cent soixante mille (360 000)FCFA valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes

par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de (03) mois précédent la date de dépôt des offres

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des offres aura lieu **le 05/07/ 2019 à 14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle des actes de la Mairie.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.

12. Principaux critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

- dossier administratif incomplet ou non conforme (**Sous réserve des dispositions du point I.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics**) ;
- fausses déclarations ou pièces falsifiées (**la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**) ;
- absence dans l'offre technique d'une rubrique « méthodologie d'exécution, organisation et planning des prestations».
- non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels.
- omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- Offre financière incomplète.

13. Les principaux critères de qualification (critères essentiels)

N°	Activité	Appréciation Oui/Non
A)	Personnel d'encadrement (référence, qualification et CV)	
B)	les références de l'entreprise	
C)	la disponibilité du matériel et des	

	équipements essentiels	
D)	Délai d'exécution	
E)	l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières	

14. Attribution du marché

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

Toutefois, l'Autorité Contractante se réserve le droit de ne pas attribuer le marché aux

Entreprises se trouvant dans les cas de figure ci-après :

- i. Les entreprises attributaires des marchés de travaux dans le cadre de l'exercice 2018 dont le niveau d'exécution est disproportionnel au-delà de 25 % du taux de consommation des délais à la date d'ouverture des offres.
- ii. Les entreprises attributaires de plusieurs marchés de travaux dans la Région du SUD dans le cadre de l'exercice 2018, qui n'ont pas à la date d'ouverture des offres, livré au moins 80 % des marchés de leurs portefeuilles.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Cellule d'appui au lancement des appels d'offres de la Commune AKOM 2 Tel : _696714455.

CONTRACTANTE)

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP/SUD
- DD MINEPAT/O
- PRESIDENT CIPM/CAK2
- CHRONO/ARCHIVES



AKOM 2, le 14 JUIN 2019,

LE MAIRE

(AUTORITE)

Elleka Elisabeth II
Maire d'AKOM II